



Les 21 et 22 mai 2019

Elections des représentant(e)s des établissements fondateurs de l'Université de Paris (UP) :

Aux Conseils Centraux de l'Université (Conseil d'Administration et Sénat académique)

Aux Conseils et Conseils académiques de facultés (Commissions Formation et Commissions Recherche)

La création de l'Université de Paris doit renforcer les coopérations et optimiser l'existant. Elle doit apporter de véritables améliorations pour les personnels et les collectifs.

Au sein de l'Université de Paris, les collègues sympathisant(e)s et militant(e)s du SNPTES, P5, P7, IPGP, INSERM, CNRS, rassemblés, fondent la section SNPTES UP.

Ils, elles revendiquent l'indépendance du SNPTES à l'égard de toute organisation ou mouvement politique. Ils, elles défendent un syndicalisme actif sur le terrain visant à privilégier la défense des intérêts professionnels par la négociation.

Conscients de l'impact des changements présents et à venir sur votre vie professionnelle, Ils, elles poursuivront leurs engagements, au sein des conseils de l'Université de Paris et de ses Facultés, pour de meilleures conditions de travail

Face aux réalités de l'évolution du paysage universitaire et dans le cadre du projet de création de l'UP

Vos élu(e)s SNPTES n'ont pas choisi la voix du " Non ".

Ils, elles ont été force de proposition pour défendre les intérêts individuels et collectifs de tous les personnels.

Vos élu(e)s SNPTES ont obtenu :

- Un pacte social pour l'accompagnement des personnels et l'évolution des carrières.
- Une mobilité géographique non imposée.
- Un régime indemnitaire au meilleur disant.
- Un engagement pour la qualité et la santé au travail des personnels en central comme dans les Facultés.

L'enchaînement des réformes institutionnelles et leur complexité, les chantiers mis en œuvre pour la création de l'UP, la montée en puissance de la charge de travail, la pénurie de postes budgétaires, sont des préoccupations majeures.

Face à ces réalités, vos élu(e)s SNPTES exigeront :

- ❖ Un vrai dialogue social, au sein des facultés et en central.
- ❖ Une gestion des ressources humaines harmonisée entre les Facultés.
- ❖ Un règlement intérieur des Facultés faisant partie intégrante du règlement intérieur de l'UP et annexé à ce dernier.
- ❖ Un service public de qualité, avec des moyens humains, matériels et financiers.
- ❖ Une poursuite de la titularisation des personnels contractuels.
- ❖ Une formation permanente et continue, adaptée aux attentes des personnels et en adéquation avec l'évolution de leurs métiers.
- ❖ Une mise en place du télétravail.
- ❖ Un alignement des primes au mieux disant et la rétroactivité de leur application à la date de création de l'Université de Paris (mars 2019).
- ❖ Un aboutissement des travaux de mise en place de la cartographie des métiers et du régime indemnitaire (RIFSEEP) de l'UP au 1^{er} Janvier 2020.
- ❖ Un réajustement de la prime du corps supérieur pour tous les collègues exerçant en décalage corps/fonction.

Le SNPTES reste vigilant sur les conditions de travail et sur la qualité de vie pour l'avenir :

La prévention des risques professionnels et environnementaux est un combat prioritaire :

- Nous exigeons une médecine de prévention efficace et le renforcement de l'action sociale.
- Nous demandons la création d'une structure type CAES(Comité d'Action et d'Entraide Sociale) permettant de renforcer le lien entre les tous les personnels (Université, IPGP, INSERM, CNRS) et son financement pour partie par les crédits IDEX.

Les dispositifs de gestion du temps de travail :

- Maintien de la badgeuse à la demande des collègues de P5.
- Réflexion là lancer à ce sujet dans l'Université de Paris.

Le SNPTES s'oppose :

- ✓ **A l'externalisation de nos missions, aux suppressions de postes et à la précarité de l'emploi.**
- ✓ **Aux mobilités géographiques et/ou fonctionnelles imposées par les restructurations des services et des laboratoires.**
- ✓ **Au frein à la mobilité des personnels, que la déconcentration de la gestion des emplois, dans les Facultés, pourrait induire.**

Pour vos Carrières le SNPTES :

- **Vous apporte des conseils** pour la rédaction de votre rapport d'activité et pour la préparation des concours.
- **Analyse tous les dossiers en réunions préparatoires de la CPE**, afin d'éviter les oublis de documents, les erreurs et les jugements arbitraires.
- **Exige le respect de la circulaire de gestion ministérielle** qui prévoit comme seuls critères la **Valeur Professionnelle** et la **Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP)**. L'**Ancienneté** ne doit être utilisée que **pour départager** des dossiers jugés équivalents.
- **Refuse les commissions "Ad Hoc "** dans les Facultés. La CPE de l'Université de Paris sera la **seule instance légale** pour examiner et proposer le classement de vos dossiers avant les **Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN)** et les **Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA)**
- **S'oppose à la suppression des CAPN et des CAPA**. Ces commissions doivent garder leurs prérogatives. Elles sont le dernier bastion où **les règles sont les mêmes pour tous**, le dernier rempart contre les **" cuisines internes "**, que le SNPTES a toujours combattues et dénoncées.

Pour vos Métiers le SNPTES a pris position pour :

- **Remettre le projet de service au cœur des missions**, rompre avec l'individualisme et redonner du sens au **Collectif de travail**.
- **Sortir de l'infantilisation de l'idéologie managériale** mal maîtrisée.
- **Exiger une " Charte de mobilité "** pour : favoriser de meilleures possibilités de carrières, offrir des formations adaptées, permettre une période de réflexion et de possibilité de rétractation.
- **Sauvegarder les métiers et savoir-faire des personnels techniques, scientifiques et administratifs**, par la mise en place de réseaux professionnels au sein de l'UP. L'action du SNPTES est novatrice dans le sens où ces réseaux apportent un partage collaboratif et développent une dimension humaine dans les relations professionnelles.
- **Défendre le personnel de laboratoire ITRF et ITA face à une précarisation croissante** de leurs emplois et de leur Expertise.
- **Créer une " cellule de veille " pour les métiers fragilisés** par les restructurations à venir.

***Le SNPTES n'acceptera pas une Université qui ne reconnaîtrait pas
L'Importance, la Place et le Rôle de ses BIATSS et de ses ITA !!!***

***Ensemble, continuons de construire et d'améliorer les conditions de travail de tous.
Participez Massivement à cette Election. Elle est décisive pour Votre Avenir.***

Vos élu(e)s sont vos interlocuteurs et interlocutrices, pour porter devant les instances vos réflexions et vos demandes, pour faire reconnaître votre engagement professionnel et défendre vos droits.

Voter SNPTES, c'est prendre votre carrière en main.